

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON CALVISSON  
COMMUNE DE SAINT BAUZELY

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A\_P\_2025\_01 ELABORANT UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le maire de Saint-Bauzély,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 731-3 et R 731-1 et suivants ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;  
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETE :

**Article 1er** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Saint-Bauzély est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2** : Le maire met en œuvre le plan communal de sa propre initiative ou sur demande du Préfet du Gard,

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Les copies du présent arrêtés ainsi que le plan communal de sauvegarde seront transmises à la Préfecture du Gard et à la Communauté d'Agglomérations de Nîmes Métropole,

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est présenté au Conseil Municipal, à l'issue de son élaboration et après le renouvellement du Conseil Municipal conformément à l'article R.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure.

**Article 6** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Bauzély le 15 mai 2025

DURAND Jacques

Maire

Affiché, transmis et rendu exécutoire le 24 Mai 2025

